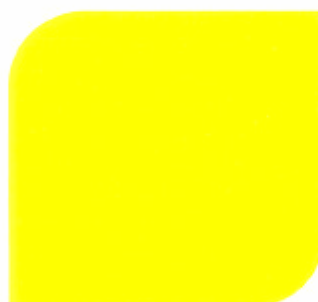
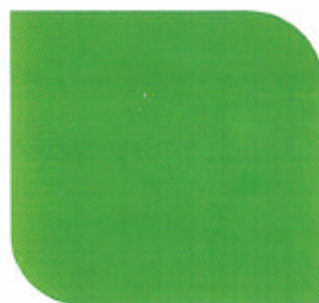




SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS



Sommaire



Conseil d'Administration et Direction Générale	1
--	---



Ordre du jour de l'Assemblée Générale	2
---------------------------------------	---



Le message du Président	3
-------------------------	---



Fiche signalétique et chiffres clés	4
-------------------------------------	---



Rapport de Gestion	8
--------------------	---



Tableaux Comparatifs – Bilan – Résultat – Financement	10
---	----

Rapports des Commissaires aux Comptes	13
---------------------------------------	----

Textes de resolutions	20
-----------------------	----



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Jean Louis BILLON | Président du conseil d'administration |
| 2. Yves LAMBELIN | Administrateur |
| 3. SIFCA
RP : Nazaire GOUNONGBE | Administrateur |
| 4. SIPH
RP : olivier de SAINT SEINE | Administrateur |
| 5. SIFCOM
RP : BRETUM Kouamenan | Administrateur |
| 6. Compagnie Financière Michelin
RP : Jean-François BOUFFARD | Administrateur |
| 7. MICHELIN FINANCES (PAYS-BAS) B.V
RP : Thierry SERRES | Administrateur |
| 8. Yves ROLAND | Administrateur |
| 9. Tiémoko COULIBALY | Administrateur |
| 10. Maurice BOTOH | Administrateur |

COMMISSAIRES AUX COMPTES

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| Mazars & Guérard | 01 BP 3989 Abidjan 01 |
| PriceWaterhouseCoopers | 01 BP 1361 Abidjan 01 |

DIRECTION GENERALE

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| Jean Pierre BLONDEAU | Directeur Général |
| Banga AMOIKON | Directeur Général Adjoint |

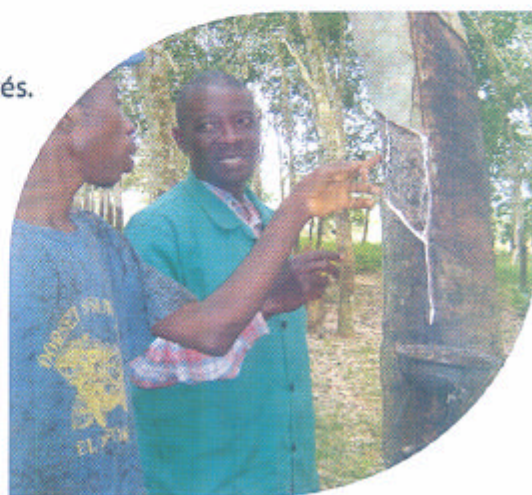
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2010

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.
2. Lecture et approbation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.
3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique.
Approbation des dites conventions.
4. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



SAPH au service du développement depuis 1956



Le mot du président



Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes résultant des états financiers au 31 décembre 2009.

L'exercice 2009 est marqué par une baisse de 25 % des cours mondiaux du caoutchouc naturel par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est dû à la crise financière internationale et à ses conséquences sur la croissance mondiale et sur le marché de l'automobile. Cette situation a provoqué le ralentissement de l'activité, en particulier dans l'industrie du pneumatique, principal client final de la SAPH.

Nonobstant cette situation, l'activité de la SAPH en 2009 reste stable dans l'ensemble comparée à 2008.

La production de nos plantations propres enregistre un rendement de deux (02) tonnes à l'hectare, soit un des meilleurs au monde.

La filière hévéicole enregistre en 2009 l'ouverture de quatre (04) nouvelles usines en Côte d'Ivoire. Malgré cette situation de concurrence ardue, la SAPH a maintenu ses volumes d'achat avec une part de marché significative.

Les volumes de production des usines sont similaires en 2009 à ceux de 2008. Nous poursuivons les investissements de modernisation de l'outil industriel.

Malgré un volume de vente supérieur d'environ 1 800 tonnes, le chiffre d'affaires en 2009 est en recul de 30 % par rapport à 2008. La baisse des cours internationaux explique cette situation.

La maîtrise des charges de gestion permet cependant d'atténuer l'effet de la baisse des cours et le résultat net en 2009 s'établit à 6.291 milliards de FCFA contre 19.974 milliards de FCFA en 2008.

Les réserves constituées nous permettent de vous proposer, Mesdames, Messieurs les Actionnaires, un dividende brut par action de 2 000 FCFA contre 1 174 FCFA en 2008.

Nous devons poursuivre l'amélioration de notre rentabilité par la maîtrise des charges.

Notre politique de proximité et d'assistance au secteur villageois et privé nous garantira des volumes d'achat, nécessaires pour optimiser notre outil industriel.

En outre, le traitement des effluents d'usage, de même que la lutte contre les accidents du travail et l'évolution du SIDA et du paludisme, socles de notre politique de développement durable seront amplifiés.

Nous vous remercions pour votre appui permanent qui fait de la SAPH le premier acteur de la filière du caoutchouc en Côte d'Ivoire.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Louis BILLON

FICHE SIGNALETIQUE DE LA SAPH

SAPH au service du développement depuis 1956

RAISON SOCIALE

Société Africaine de Plantations d'Hévéas

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme avec Conseil
d'Administration inscrite à la Côte Officielle de
la Bourse Régionale des Valeurs mobilières

DATE DE CREATION

29 décembre 1956

CAPITAL SOCIAL

14 593 620 855 F CFA

Divisé en 5 111 601 actions de 2 855 F CFA
de nominatif

ADRESSE

Immeuble Ex-SIT – Rue des Galions
Abidjan – Zone Portuaire
01 B.P 1322 Abidjan 01
Site web : www.saph.ci
Téléphone : (225) 21 75 76 76
Télécopie : (225) 21 75 76 43

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Bureaux/Promotions hévéicoles :

Abidjan (Siège social) – Abengourou –
Aboisso – Adzopé – Bettié – Bonoua – Dabou
– Daoukro – Taabo-Toumodi – Gagnoa –
Grand-Béréby – Issia-Daloa – San-Pedro –
Soubré – Yacolidabouo.

Unités agricoles intégrées

Bettié – Bongo – Toupah – Ousrou – Rapides-
Grah

SUPERFICIE PLANTEE

21 019 Hectares

SUPERFICIE EN SAIGNEE

17 633 Hectares

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2009

5 875 employés

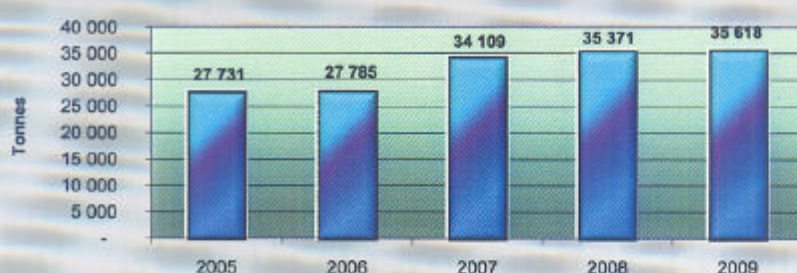
REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2009

SIPH	65,77%
AUTRES PRIVES	24,34%
MICHELIN	09,89%



CHIFFRES CLES

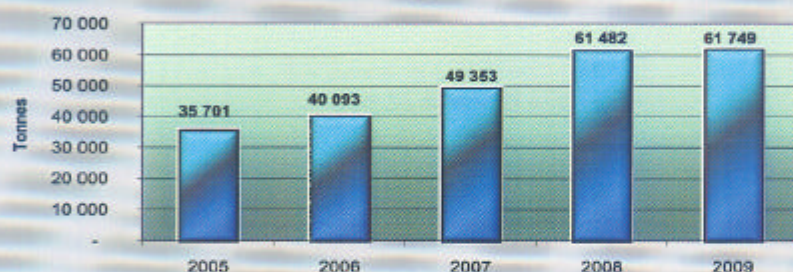
Evolution de la production propre



Une production propre 2009 comparable à celle de 2008, et ce malgré une surface en saignée en baisse de 1.238 ha au 31 12 2009, due à la politique de renouvellement des plantations.

Années

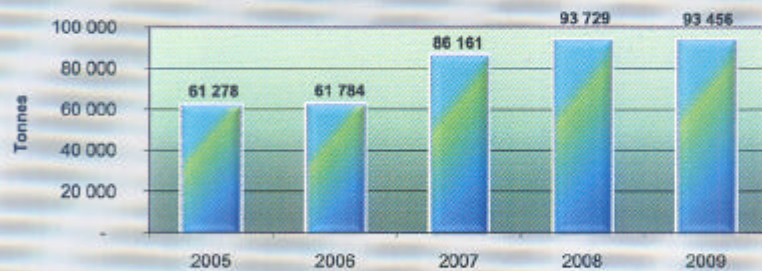
Evolution des achats aux planteurs



Années

Malgré la concurrence (création de 4 usines) la SAPH maintient son volume d'achat et sa part de marché, la production ivoirienne étant par ailleurs constante

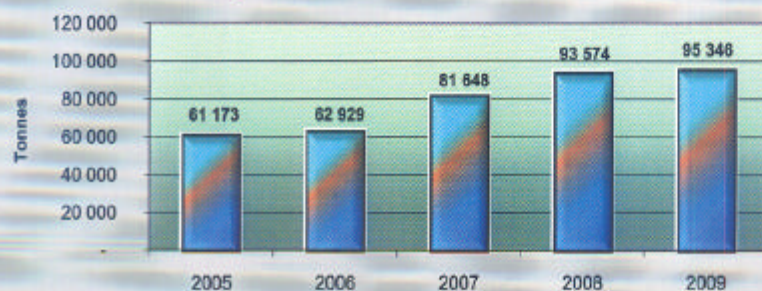
Evolution de la production usinée



Années

Maintien de la production des unités industrielles en 2009 par rapport à celle de 2008.

Evolution des quantités vendues



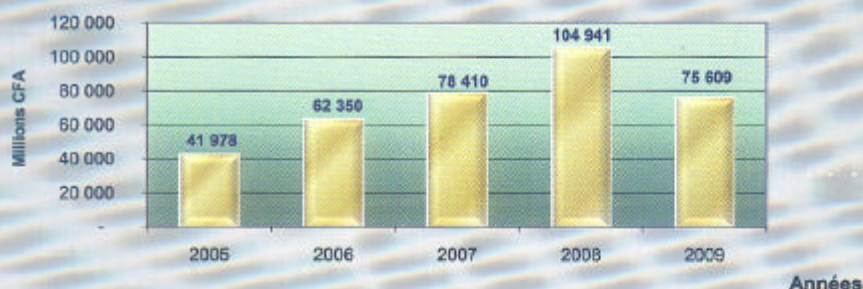
Années

Déstockage d'environ 1.800 tonnes de produits finis en 2009



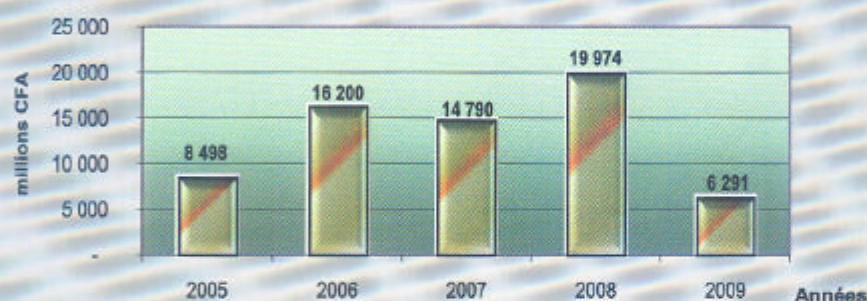
CHIFFRES CLES

Evolution du chiffre d'affaires



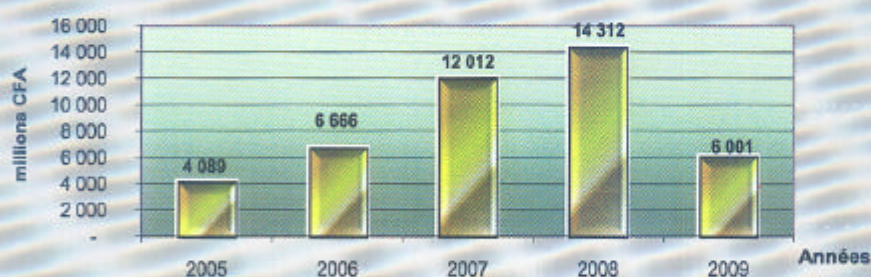
La baisse des cours de 25% en 2009 a entraîné une chute équivalente du prix moyen de vente et du chiffre d'affaires

Evolution du résultat net



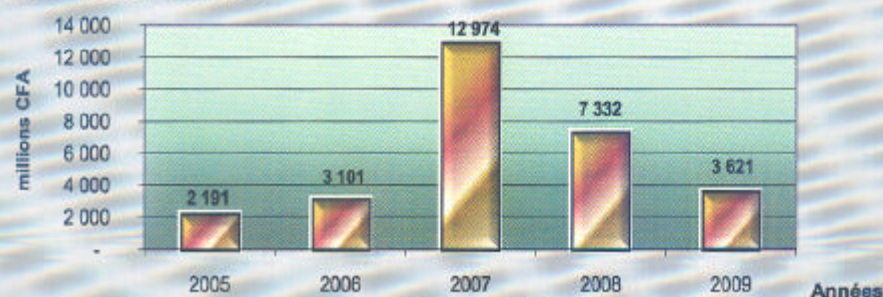
La chute du résultat net sur 2009 est la conséquence de la baisse importante du chiffre d'affaires malgré une maîtrise des charges d'exploitation

Dividendes versés



La crise économique de 2008/2009 nous a conduit à une distribution prudente en 2009 des dividendes de l'exercice 2008.

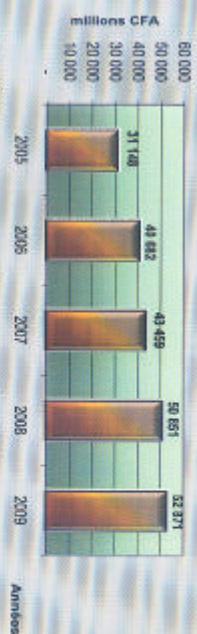
Investissements



Pour la même raison les investissements 2009 ont été réduits au strict minimum nécessaire.

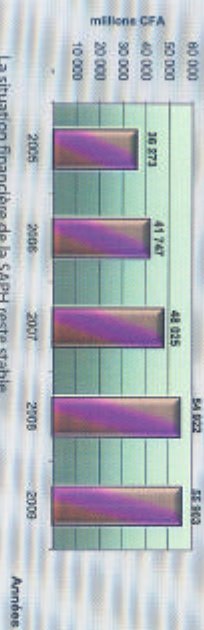


Evolution des capitaux propres



De ce fait, les capitaux propres s'en sont trouvés renforcés.

Evolution des ressources stables



La situation financière de la SAPH reste stable.

Dettes à long et moyen terme



La SAPH continue d'honorer ses engagements auprès des banques en 2009.





A- CONTEXTE GENERAL

Au plan international

L'année 2009 est marquée par une chute moyenne des cours internationaux de caoutchoucs d'environ 25% par rapport à l'année 2008.

Au plan interne

Pour faire face à la chute des cours, la SAPH a mis en place une politique de réduction de ses investissements et de maîtrise des coûts d'exploitation.

B- ACTIVITE

Production propre et achats extérieurs

La production des plantations SAPH demeure stable en dépit d'une diminution de la surface en saignée de 1.238 ha par rapport à 2008, en raison du renouvellement des plantations.

Dans un contexte de forte concurrence, les achats extérieurs sont restés stables tout en maintenant la part de marché.



Production usinée

Maintien de la production usinée à 93.456 tonnes.

Ventes et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 75.609 millions de CFA en 2009 contre 104.941 millions de CFA en 2008. La baisse du chiffre d'affaires est liée à la chute des cours du caoutchouc en 2009.

La production vendue augmente de +1.772 tonnes en 2009 par rapport à 2008.



RAPPORT DE GESTION

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation hors achats de caoutchouc, amortissements et provisions, s'élèvent à 28.847 millions CFA pour l'exercice 2009 contre 29.491 millions CFA pour l'exercice 2008.

Cette baisse (-2.19%) démontre la maîtrise des charges d'exploitation durant cette période de crise.

Service de la dette

La SAPH continue d'honorer ses engagements auprès des établissements prêteurs au cours de 2009.

Résultat net

Le résultat net d'impôts s'établit à 6.291 millions CFA au titre de l'exercice 2009 contre 19.974 millions CFA en 2008.

Perspectives

La remontée des cours du caoutchouc naturel à partir du mois de septembre 2009 laisse espérer un cours moyen supérieur en 2010 par rapport à celui de 2009 et par conséquent un résultat net en progression.

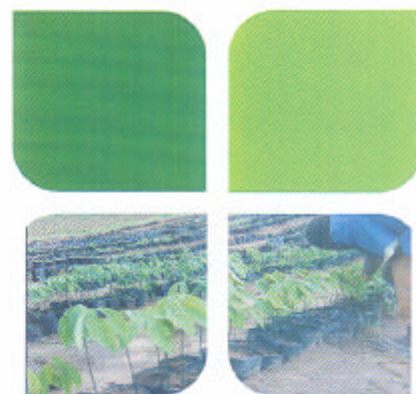


TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 2008 ET 2009

ACTIF	2009	2008	VARIATION	%
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(3)/(2)
Frais d'établissement	0	0	0	N/A
Immobilisations incorporelles	8 716 437 098	8 758 472 479	-42 035 381	0%
Immobilisations corporelles	29 492 198 964	29 974 045 684	-481 846 720	-2%
Immobilisations financières	505 148 636	460 314 301	44 834 335	10%
Total actif immobilisé	38 713 784 698	39 192 832 464	-479 047 766	-1%
Actif circulant H.A.O	2 340 000	2 340 000	0	0%
Stocks	16 119 951 156	17 450 321 385	-1 330 370 229	-8%
Créances et emplois assimilés	13 187 322 707	9 648 444 552	3 538 878 155	37%
Total actif circulant	29 309 613 863	27 101 105 937	2 208 507 926	8%
Total trésorerie - actif	2 735 087 491	3 019 205 563	-284 118 072	-9%
Ecart de conversion - actif	0	0	0	N/A
TOTAL ACTIF	70 758 486 052	69 313 143 964	1 445 342 088	2%
PASSIF	2009	2008	VARIATION	%
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(3)/(2)
Capital social	14 593 620 855	14 593 620 855	0	0%
Primes et réserves	26 526 032 852	14 553 321 008	13 972 711 844	96%
résultat net	6 291 476 320	19 973 731 418	-13 682 255 098	-69%
Provisions réglementées et dettes assimilées	3 459 721 662	1 729 860 831	1 729 860 831	100%
Total capitaux propres	52 870 851 689	50 850 534 112	2 020 317 577	4%
Dettes financières et ressources assimilées	1 555 821 986	2 228 585 444	-672 743 458	-30%
Provisions financières pour isques et charges	1 476 359 990	1 842 871 478	-366 511 488	-20%
Total dettes financières	3 032 181 976	4 071 436 922	-1 039 254 946	-26%
Total ressources stables	55 903 033 665	54 921 971 034	981 062 631	2%
Total passif circulant	8 819 804 638	14 385 254 884	-5 565 450 246	-39%
Total trésorerie - passif	6 035 647 749	5 918 046	6 029 729 703	101887%
Ecart de conversion - passif	0	0	0	N/A
TOTAL PASSIF	70 758 486 052	69 313 143 964	1 445 342 088	2%

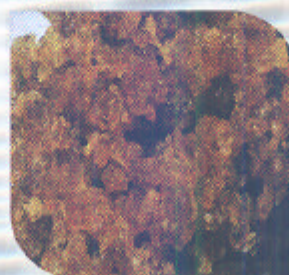
TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 2008 ET 2009

CHARGES	2009 (1)	2008 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Achats de marchandises	56 050 999		56 050 999	N/A
Achats de matières premières et fournitures liées	33 265 399 706	46 578 038 589	-13 312 638 883	-29%
Variation de stocks	-702 474 797	-1 319 960 850	617 486 053	-47%
Autres achats	9 327 208 332	10 062 495 290	-735 286 958	-7%
Variation de stocks	-354 693 786	-520 129 913	165 436 127	-32%
Transport	3 136 102 830	2 877 521 223	258 581 607	9%
Services extérieurs	4 726 007 581	6 076 784 796	-1 350 777 215	-22%
Impôts & taxes	976 078 230	783 800 527	192 277 703	25%
Autres charges	503 227 809	281 015 814	222 211 995	79%
Charges de personnel	10 533 020 843	9 929 948 441	603 072 402	6%
Dotation aux amortissements & provisions	4 100 805 120	4 338 240 000	-237 434 880	-5%
Total des charges d'exploitation	65 566 732 867	79 087 753 917	-13 521 021 050	-17%
Total des charges financières	276 375 194	365 433 002	-89 057 808	-24%
Total des charges sur activités ordinaire	65 843 108 061	79 453 186 919	-13 610 078 858	-17%
Total des charges hors activités ordinaires	1 847 316 593	2 375 210 670	-527 894 077	-22%
Impôts sur le résultat	1 819 195 291	6 667 640 428	-4 848 445 137	-73%
TOTAL DES CHARGES	69 509 619 945	88 496 038 017	-18 986 418 072	-21%

PRODUITS	2009 (1)	2008 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Ventes de produits fabriqués	73 125 154 401	103 076 756 329	-29 951 601 928	-29%
Travaux & services vendus	1 607 165 398	1 026 079 467	581 085 931	57%
Production stockée (ou déstockage)	-2 387 538 812	1 628 193 373	-4 015 732 185	-247%
Production immobilisée	1 134 438 625	1 470 910 735	-336 472 110	-23%
Marge brute sur matières	40 916 294 703	61 943 862 165	-21 027 567 462	-34%
Produits accessoires	747 093 438	838 186 964	-91 093 526	-11%
Chiffre d'affaires	75 609 414 853	104 941 022 760	-29 331 607 907	-28%
<i>dont à l'exportation</i>	<i>72 918 645 933</i>	<i>102 858 311 443</i>	<i>-29 939 665 510</i>	<i>-29%</i>
Autres produits	382 599 774	24 590 060	358 009 714	1456%
Valeur ajoutée	23 806 007 536	43 245 151 452	-19 439 143 916	-45%
Excédent brut d'exploitation	13 272 986 693	33 315 203 011	-20 042 216 318	-60%
Reprises de provision	635 828 990	0	635 828 990	N/A
Transferts de charges	132 924 060	68 909 035	64 015 025	93%
Total des produits d'exploitation	75 507 667 490	108 133 625 963	-32 625 958 473	-30%
Résultat d'exploitation	9 940 934 623	29 045 872 046	-19 104 937 423	-66%
Total des produits financiers	250 062 699	287 939 453	-37 876 754	-13%
Résultat financier	-26 312 495	-77 493 549	51 181 054	-66%
Total des produits des activités ordinaires	75 757 730 189	108 421 565 416	-32 663 835 227	-30%
Résultat des activités ordinaires	9 914 622 128	28 968 378 497	-19 053 756 369	-66%
Total des produits HAO	43 366 076	48 204 019	-4 837 943	-10%
Résultat HAO	-1 803 950 517	-2 327 006 651	523 056 134	-22%
TOTAL DES PRODUITS	75 801 086 265	108 469 769 435	-32 668 673 170	-30%

TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 2008 ET 2009

TAFIRE	2009	2008	VARIATION	%
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(3)/(2)
Ressources nettes de financement:				
Dividendes	-6 001 019 574	-14 312 482 800	8 311 463 226	-58%
Capacité d'autofinancement globale	11 562 085 170	26 638 978 069	-15 076 892 899	-57%
Augmentation de capital	0	0	0	N/A
Emprunts	0	0	0	#DIV/0!
Total ressources nettes de financement	5 561 065 596	12 326 495 269	-6 765 429 673	-55%
Emplois à financer:			0	N/A
Investissement net	3 428 211 741	7 183 883 188	-3 755 671 447	-52%
Variation du Besoin de financement	7 773 958 172	1 812 568 916	5 961 389 256	329%
Emplois économiques à financer	11 202 169 913	8 996 452 104	2 205 717 809	25%
Emplois HAO	0	0	0	N/A
Emplois financiers contraints	672 743 458	1 234 753 233	-562 009 775	-46%
Total emplois à financer	11 874 913 371	10 231 205 337	1 643 708 034	16%
Excédent ou insuffisance de ressource de financement	-6 313 847 775	2 095 289 933	-8 409 137 708	-401%
Variation du fonds de roulement	1 460 110 397	3 907 858 849	-2 447 748 452	-63%



Aux Actionnaires
SAPH
01 BP. 1 322
Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SAPH

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes du Système Comptable de l'OHADA.

Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 12 mars 2010

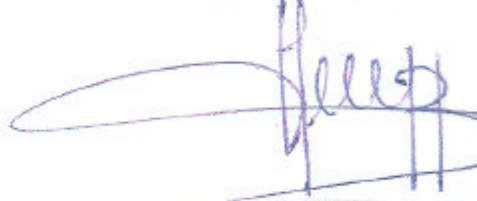
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

Aux Actionnaires
SAPH
01 B.P. 1322
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GIE**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1.1 Convention de prestation de services avec SIPH

Administrateurs concernés

- Monsieur Yves Lambelin, représentant la société SIFCOM,
- Monsieur Jean Louis Billon,
- Monsieur Nazaire Gounongbé, représentant la société SIFCA,
- Monsieur Olivier De-Saint-Seine, représentant la société SIPH.

Nature et modalités

SAPH a mis à la disposition de SIPH sur le site de Cavalla Rubber Corporation (CRC), un expert et les compétences nécessaires pour la gestion du projet de construction d'une usine et d'infrastructures hévéïcoles. En contrepartie des prestations, la convention prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 20 millions de F.CFA. Cette convention a pris effet le 1^{er} mars 2009 pour une durée d'une année renouvelable.

Les produits facturés par SAPH au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 16,7 millions de F.CFA.

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

1.2 Convention de compte courant avec Cavalla Rubber Corporation (CRC) en présence de SIPH

Administrateurs concernés

- Monsieur Yves Lambelin, représentant la société SIFCOM,
- Monsieur Jean Louis Billon,
- Monsieur Nazaire Gounongbé, représentant la société SIFCA,
- Monsieur Olivier De-Saint-Seine, représentant la société SIPH.

Nature et modalités

SAPH a consenti à la société Cavalla Rubber Corporation (CRC), une avance en compte courant rémunérée au taux d'escompte BCEAO majoré de 1,5 point, soit un taux de 8,25% au 2 février 2009, date de prise d'effet de la convention.

Le solde de cette avance est de 287,7 millions de F.CFA au 31 décembre 2009 et les intérêts facturés par SAPH au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 16,9 millions de F.CFA hors taxes.

Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2009

2.1 Convention d'Assistance Technique avec SIPH

Administrateurs concernés

- Monsieur Yves Lambelin, représentant la société SIFCOM,
- Monsieur Jean Louis Billon,
- Monsieur Nazaire Gounongbé, représentant la société SIFCA,
- Monsieur Olivier De-Saint-Seine, représentant la société SIPH.

Nature et modalités

SIPH apporte à SAPH une assistance technique dans les domaines du management et de la gestion, des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue. En contrepartie des prestations, la convention prévoit une rémunération annuelle fixée à 0,6% du chiffre d'affaires hors taxe et hors élément exceptionnel.

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2007 et la charge supportée par SAPH au titre de l'exercice 2009 s'élève à 454 millions F.CFA.

2.2 Convention de commercialisation avec SIPH

Administrateurs concernés

- Monsieur Yves Lambelin, représentant la société SIFCOM.
- Monsieur Jean Louis Billon.
- Monsieur Nazaire Gounongbé, représentant la société SIFCA.

Nature et modalités

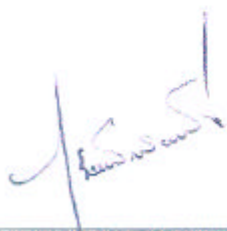
SAPH s'est engagée à vendre à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les modalités de détermination des prix d'achat par la société SIPH à la société SAPH, telles que stipulées dans la convention, tiennent compte de l'évolution du marché mondial du caoutchouc.

Cette convention a pris effet le 1^{er} juillet 1999 et le chiffre d'affaires réalisé par SAPH dans ce cadre s'élève à 71 milliards de F.CFA hors taxes au titre de l'exercice 2009.

Abidjan, le 12 mars 2010

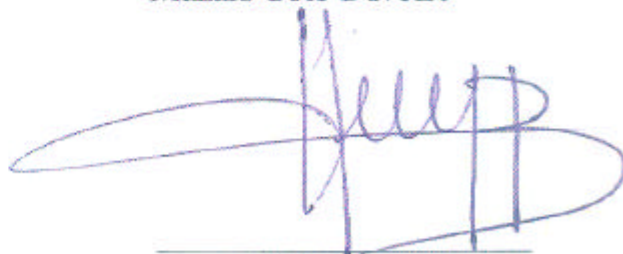
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux Actionnaires
SAPH
01 B.P. 1322
Abidjan 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Abidjan, le 12 mars 2010

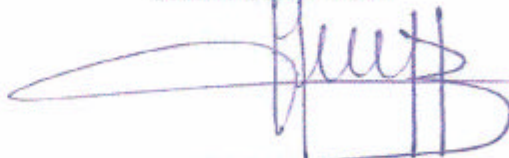
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

PROJET DES TEXTES DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui se soldent par un résultat net de 6 291 476 320 F.CFA.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

Cette résolution est approuvée à



PROJET DES TEXTES DE RESOLUTION

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2009.

(En Francs CFA)

Bénéfice de l'exercice 2009	6 291 476 320
Report à nouveau	25 374 086 222
Bénéfice à répartir	31 665 562 542
Dotation à la réserve légale	0
Dividende brut	10 223 202 000
Dividende brut/action	2 000
Affectation au report à nouveau	21 442 360 542

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.





SOCIETE AFRICAINE
DE PLANTATIONS
D'HEVEAS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 14 593 620 855
FRANCS CFA

R.C ABIDJAN N° 002059

01 BP 1322 ABIDJAN 01 – République de Côte d'Ivoire
SIEGE SOCIAL ET DIRECTION GENERALE, Immeuble
Ex-SIT – Rue des Galions Abidjan – Zone Portuaire

Site Web: www.saph.ci – E.mail: saph@sifca.ci

Tél: (225) 21 75 76 76 Fax: (225) 21 75 76 43

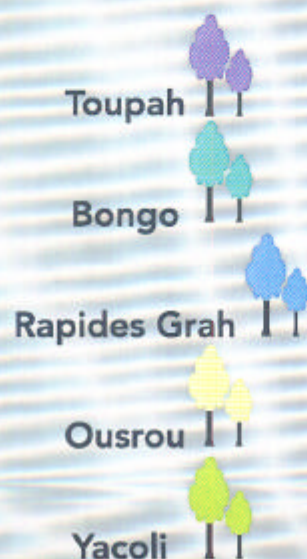
CORRESPONDANT:

Groupe SIPH 53 Rue du Capitaine Guynemer – 93400 Cour-
bevoie- France

Tél : (33) (0)1 41 16 28 00 Fax : (33) (0)1 14 16 28 32

Site Web : www.siph.com

Situation des exploitations





SAPH au service du développement depuis 1956

01 B.P 1322 Abidjan 01
Tél.: (225)21757676 - Fax.: (225) 21 75 76 40